

## Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2013
- Page 7 : Compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2013  
Nouveaux nés
- Page 8 : Permis de construire 2013
- Page 9 : Etat Civil 2013
- Page 10 : Elections
- Page 12 : Informations déchèteries  
Informations impôts
- Page 13 : Ca se passe à Chuzelles
- Page 14 : Vie associative Chuzelloise

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :  
Commission communication et secrétariat

## Le mot du Maire

En cette période préélectorale la communication est réglementairement encadrée. Ce bulletin se veut neutre et informatif.

Il reprend les comptes rendus des derniers conseils municipaux ainsi qu'en page centrale les nouvelles dispositions pour les scrutins des 23 et 30 mars.

Les principales nouveautés instaurées pour les communes de plus de 1 000 habitants sont le scrutin de liste qui interdit tout panachage et raturage sous peine de nullité des bulletins de vote ainsi que la présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter.

Retenez dès à présent la date du mercredi 2 avril pour le spectacle de Daniel CAMUS qui marquera la 10<sup>ème</sup> édition du festival de l'humour à Chuzelles.

Je vous souhaite une bonne lecture.





## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 03 décembre 2013

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT. CARRET, A. TRUCHET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNOT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN, A. LE GOUGUEC.

EXCUSE(S) : MT. ODRAT a donné pouvoir à H. JANIN

ABSENT(S) : G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

La séance est ouverte à 19H09

Arrivée L. JAIMET à 19H11

Arrivée G. GONIN à 19H13

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2013**

Après prise en compte des remarques exprimées, le procès verbal du conseil municipal du 25 septembre 2013 est adopté par 13 voix pour et 1 voix contre (C. BOREL)

### **DELIBERATION N° 044 :** **RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE SUR LE** **POSTE « LA DEVILLIÈRE »**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Le 25 septembre 2013 le conseil municipal avait délibéré sur l'avant-projet sommaire et le plan de financement prévisionnel concernant le renforcement électrique du poste « La Devillière ». Après réalisation des études, le projet définitif des travaux et le plan prévisionnel de financement qui en résulte ont été transmis par le SEDI.

Les montants sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 38 022 €
- Montant total des financements externes : 31 603 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 6 048 €
- Participation aux frais du SEDI : 372 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal doit prendre acte du projet présenté et du plan de financement associé ainsi que de la contribution correspondante au SEDI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (R. ALIX, C. BOREL) :

➤ Prend acte du projet de travaux définitif et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel TTC : 38 022 €
- Financements externes : 31 603 €
- Participation prévisionnelle : 6 419 (6 048 € de contribution aux investissements et 372 € de participation au frais du SEDI).

➤ Prend acte de la contribution de la commune aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 6 048 € pour un paiement en trois versements (acompte de 30 % puis acompte de 50 % puis solde).

### **DELIBERATION N° 045 :** **ACCIDENT DE LA CIRCULATION / ROUTE** **DE LEVEAU - AUTORISATION DONNEE AU** **MAIRE D'ESTER EN JUSTICE EN DEFENSE** **ET EN DEMANDE DEVANT LE TRIBUNAL** **ADMINISTRATIF DE GRENOBLE**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que par courrier en date du 25 octobre 2013, reçu en Mairie le 28 octobre 2013, Monsieur le greffier en chef du tribunal administratif de Grenoble nous transmet la requête en référé n° 1305506 présentée par Maître Mustapha BAÏCHE, avocat au barreau de Lyon (Toque n°1005) du cabinet Baïche société d'Avocats (SELARL), 111 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943, BP 51205, 69611 VILLEURBANNE CEDEX pour le requérant suivant : Monsieur Franck CHABANEL.

Cette requête fait suite à l'accident de la circulation sur la route de Leveau (RD 123) le 27 mai 2010 dont le requérant, conducteur de poids lourds, a été victime. Blessé dans cette chute, il sollicite aujourd'hui en référé l'organisation d'une mesure d'expertise pour déterminer les préjudices qu'il subit par suite de cet accident.

L'accident s'étant produit sur une route départementale (la RD 123), la requête aux fins de référé expertise est dirigée conjointement contre le conseil général de l'Isère en qualité de propriétaire de la voie, la société d'assurances Paris Nord Assurances Services en tant qu'assureur du Conseil général de l'Isère et la commune de Chuzelles sur le territoire de laquelle s'est produit l'accident.

Afin de représenter les intérêts de la commune et à ester en justice tant en défense qu'en demande, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée tant en défense qu'en demande ;
- De désigner Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon (toque n°314), 310 rue André PHILIP - 69003 LYON, pour représenter la commune dans cette instance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à ester en justice en défense et en demande dans la requête en référé n° 1305506 ci-dessus désignée introduite devant le tribunal administratif de Grenoble,
- Désigne Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon, pour représenter la commune dans cette instance.

**DELIBERATION N° 046 :**  
**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE -**  
**AUTORISATION DE DESHERBAGE DES**  
**OUVRAGES**

*Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET*

Vu le code des communes et notamment l'article L 122-20,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état de détérioration ne permettant plus une utilisation normale.

Il sera proposé au conseil municipal que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale soient retirés des collections. Ces livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou, à défaut détruits et dans la mesure du possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

L'agent municipal responsable de la Bibliothèque sera chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et de dresser et signer les procès-verbaux d'élimination.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**DELIBERATION N° 047 :**  
**ADMISSION EN NON -VALEURS DE**  
**TITRES DE RECETTES**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Vienne pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur représente un montant de 68.06 € TTC et se décompose comme suit :

Exercice	2008	2009	2011	
Montant	33 €	25.06 €	10 €	<b>68.06 €</b>

Les crédits sont ouverts au budget 2013, chapitre 65, compte 6541.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 048 :**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 3**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Vu la délibération n° 2013/010 du 13 février 2013 portant approbation du budget primitif communal pour l'année 2013 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dimi. sur crédits	Augm. sur Crédits
<b>D60623/chap 011 :</b> Alimentation		2 000 €
<b>D6227/chap 011 :</b> Frais d'actes, de contentieux		2 500 €
<b>D6261/chap 011 :</b> Frais affranchissement		500 €
<b>D6262/chap 011 :</b> Frais communication		1 000 €
<b>TOTAL D011 : Charges à caractère général</b>		<b>6 000 €</b>
<b>D6413/chap 012 :</b> personnel non titulaire		12 000 €
<b>D6451/chap 012 :</b> cotisations à l'URSSAF		6 000 €
<b>D6453/chap 012 :</b> Cotisations caisse de retraite		1 000 €
<b>TOTAL D012 : Charges de personnel</b>		<b>19 000 €</b>
<b>D022 :</b> Dépenses imprévues	<b>15 500 €</b>	
<b>D023 :</b> virement à la section d'investissement	<b>10 000 €</b>	
<b>D2031/chap 20 :</b> Frais d'études	4 900 €	
<b>D2051/chap 20 :</b> Concessions droits similaires		4 050 €
<b>TOTAL D20 : Immo. incorporelles</b>	<b>4 900 €</b>	<b>4 050 €</b>
<b>D2041581/ chap 204 :</b> Subventions d'équipements versées		<b>4 900 €</b>
<b>D2183/chap 21 :</b> Immobilisations corporelles	<b>4 050 €</b>	
<b>D6554/chap 65 :</b> Contributions organ. regroup		<b>15 500 €</b>
<b>D2315/chap 23 :</b> Immobilisations en cours – construction	<b>10 000 €</b>	

<b>R021/021</b> Virement de la section de fonctionnement	<b>10 000 €</b>	
<b>R6419/chap 013 :</b> Remb. rémunération de personnel		<b>15 000 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 049 :**  
**INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2013**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Le trésorier principal auprès de la trésorerie de Vienne, Monsieur Joseph SICARD, assure des prestations de conseil à la commune tout au long de l'année au titre de la gestion courante. L'indemnité de conseil qui lui est due à ce titre est établie annuellement à partir de la moyenne des éléments comptables des trois exercices précédents (2009 à 2012) extraits des comptes des gestions conformément au décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 et à l'arrêté du 16 décembre 1990.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2013, soit 532.23 euros bruts.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable par 13 voix pour et 2 abstentions (A. TRUCHET, H. JANIN).

**DELIBERATION N° 050 :**  
**AMENAGEMENT DU CHEMIN DU RIOLLET – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire indique aux membres présents que dans le cadre du projet immobilier « les Terrasses de Caucilla », la réalisation d'une seconde voie d'accès au terrain cadastré A1138, assiette du projet, est inscrite dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (AOP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'article 2.1 du règlement écrit applicable à la zone 1AUa du PLU « Les Terrasses de Caucilla » précise en effet que : « l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUa est conditionnée à l'extension, l'aménagement et la sécurisation du chemin du Riollet, une des voies d'accès principales à la zone. Un carrefour sécurisé entre le chemin du Riollet et la RD36 devra également être aménagé préalablement à l'ouverture à l'urbanisation de la zone. »

L'aménagement du chemin du Riollet tel que défini ci-dessus impose l'acquisition d'une bande de terrain limitrophe d'une superficie de 656 m<sup>2</sup> auprès du propriétaire de la parcelle cadastrée section A.

n° 0346 classée au PLU en zone Ap et longeant le chemin du Riollet.

Il est précisé que cette bande de terrain a été classé au PLU comme emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5-8 du Code de l'Urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un compromis de vente pour la parcelle précitée d'une superficie de 656 m<sup>2</sup> pour un montant de 2 € le mètre carré, en accord avec le propriétaire consulté.

La parcelle étant actuellement cultivée par un fermier, il convient de fixer également :

- le montant de l'indemnité d'éviction lui incombant fixé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère en fonction notamment de la nature des cultures. En l'espèce la parcelle est répertoriée en polyculture ce qui équivaut à une indemnité d'éviction fixée à 0.788 €/m<sup>2</sup>. *Le montant de l'indemnité est donc de 516.93 €.*
- Le montant de l'indemnité pour « pertes d'aides à caractère économique » : il s'agit d'indemniser le fermier des Droits à Paiement Unique (DPU) qu'il peut percevoir dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC). L'indemnisation correspond à 3 fois la valeur du DPU (exprimée en €/hectares).

La valeur du DPU n'est pas connue du fermier à ce jour, elle lui sera directement notifiée par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Son montant maximum est estimé à 5 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2013, article 2315.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre (R. ALIX, C. BOREL) le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente pour une bande de terrain d'une superficie de 656 m<sup>2</sup> longeant le chemin du Riollet sur la parcelle cadastrée section A n°0346 pour un montant de 2 € le m<sup>2</sup> assortie d'une indemnité d'éviction de 0.788 €/m<sup>2</sup> et d'une indemnité pour « pertes d'aides à caractère économique » dont le montant maximum est estimé à 5 000 €.
- Dit que les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de la commune.

**DELIBERATION N° 051 :**  
**PROJET IMMOBILIER « LES TERRASSES DE CAUCILLA » - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE**

*Rapporteur : Marielle MOREL*

Madame le Maire rappelle aux membres présents, que par délibération du 13 avril 2011 le conseil municipal avait pris acte du lancement de l'appel à projet pour un promoteur immobilier en vue de la cession d'un terrain communal nu en centre village. Le terrain communal cadastré section A n° 1138 d'une superficie de 23 400 m<sup>2</sup> se situe rue du Verdier (à l'aplomb de la salle communale le Mille Club) et est classé au PLU en zone à 1AUa.

Le groupement retenu conformément au cahier des charges, est composé du cabinet d'architecte Giroud-Barthe (maîtrise d'œuvre), du groupe European Homes (maîtrise d'ouvrage) représenté par sa filiale à 100% la société ETAMES et de l'office public Advivo.

La cession du terrain communal nu cadastré section A n° 1138 doit faire l'objet prochainement de la signature d'un compromis de vente.

Vu la proposition financière rendue par le groupement lors de l'appel à projet en juin 2011 ;

Vu l'avis rendu par France Domaine ci-annexé ;

Après discussions avec les représentants du groupe European Homes, il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le prix du terrain à 1 245 000 € décomposé de la façon suivante :

- 1 100 000 € de terrain nu,
- 145 000 € convertis en dation (pour un local commercial de 100 m<sup>2</sup> environ livré hors d'eau, hors d'air, viabilisé, carrelé et peint ou enduit et dont les principales caractéristiques seront consignées dans l'acte authentique de vente dans un cahier des charges annexé).

Il est précisé que le compromis de vente est conditionné par l'obtention et purge de toutes les autorisations administratives nécessaires pour la réalisation du projet immobilier projeté (obtention du permis de construire, dossier loi sur l'Eau et autorisations administratives indépendantes de la législation de l'Urbanisme), de la faisabilité technique de l'opération et de l'obtention des financements bancaires nécessaires.

Les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre (R. ALIX, C. BOREL), le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire dans le cadre du projet immobilier « Les Terrasses de Caucilla » à signer le compromis de vente pour le terrain nu cadastré section A n° 1138 et classé au PLU en zone à 1AUa avec la société ETAMES, filiale à 100% du groupe European Homes, pour un montant de 1 245 000 € soit 1 100 000 € de terrain nu et 145 000 € convertis en dation (local commercial de 100 m<sup>2</sup> environ livré hors d'eau, hors d'air, viabilisé, carrelé et peint ou enduit).

- Dit que les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

**DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 CGCT**

**Décision du Maire n° 2013/07 :**

**Travaux d'étanchéité sur toiture terrasse de l'école maternelle**

Il a été nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle. Pour la réalisation des travaux, 3 entreprises ont été consultées. Après analyse de leurs propositions tarifaires, l'offre de l'entreprise « SES étanchéité service » sise à BRIGNAIS, 29 chemin de Chiradie a été jugée la mieux disante et a été retenue pour un montant de 6 941.77 € HT.

Les travaux ont été réalisés semaine 43 et ont consisté en la dépose de l'ancienne isolation et pose de la nouvelle isolation garantie 10 ans.

**Décision du Maire n° 2013/08 :**

**Travaux de reprise des concessions au cimetière communal**

Afin d'effectuer les travaux nécessaires de reprise de concessions perpétuelles constatées en état d'abandon ainsi que des concessions non renouvelées à échéance par les concessionnaires, 3 entreprises ont été consultées et ont rendu leur proposition tarifaire. Après analyse des propositions, l'offre de l'entreprise « Pompes Funèbres Générales » délégation régionale OGF Collectivités sise à Vénissieux (69200), 14 rue Marcel Pagnol a été retenue pour un montant de 9 005.00 € HT.

Les travaux de reprise ont concerné 12 concessions situées dans l'enceinte du cimetière Nord et ont consisté principalement en la pose, la démolition et l'évacuation des monuments et stèles, le fossoyage et l'exhumation des corps (réduction, tri et recueil des ossements), la fourniture de reliquaires avec plaque d'identification gravée, le transfert à l'ossuaire communal, ainsi que les travaux de nivellement, ratissage et nettoyage des abords des concessions reprises. Les travaux ont débuté semaine 46 et se sont achevés semaine 49.

**Décision du Maire n° 2013/09 :**

**Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers – Projet d'implantation immobilière et commerciale « Les Terrasses de Caucilla ».**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre confié à l'agence SEDIC de l'Ain pour les

aménagements de parkings et d'espaces piétonniers il a été nécessaire de conclure un avant n° 1 au marché initial afin :

- D'une part de rajouter à la mission initiale une mission esquisse pour un montant de 750 € HT en raison de la fourniture de plans d'esquisse supplémentaires non prévus au contrat.
- D'autre part d'arrêter l'estimation prévisionnelle des travaux en phase Avant projet (AVP) à 214 918 € HT afin de définir le montant forfaitaire définitif du maître d'œuvre en application de la formule de calcul définie au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; Ce montant est arrêté à la somme de 9 932.19 € HT (contre 9 054 € HT soit + 9,7 %).

**Décision du Maire n° 2013/10 :**

**Travaux de mise aux normes des accès aux Etablissements Recevant du Public (ERP).**

La loi dite « Handicap » du 11 février 2005 impose l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap (handicap moteur, sensoriel, intellectuel, cognitif, mental ou psychique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les bâtiments dits de 5<sup>ème</sup> catégorie. La commune recensant 14 bâtiments considérés comme ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, a souhaité débiter la mise aux normes de ses accès ERP par la Mairie et l'école primaire.

À cet effet 3 entreprises ont été consultées et ont rendu leur proposition tarifaire. Après analyse de leur proposition, l'offre de l'entreprise « PROXIMARK Agence Isère » sise à Echirolles, 25 rue du Tremblay a été jugée la mieux disante et a été retenue pour un montant de 4 399.50 € HT.

Les travaux de mise aux normes des accès à la Mairie vont concerner l'escalier de l'entrée et l'escalier bas. Pour l'école primaire ils concerneront les escaliers de l'école et du préau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Le Maire  
Marielle MOREL



## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2013

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN, A. LE GOUGUEC.

EXCUSE(S) : A. TRUCHET a donné pouvoir à M. MOREL, C. BOREL a donné pouvoir à R. ALIX, C. COURNUT a donné pouvoir à O. HIRSCH, B. DECHASSE a donné pouvoir à MT. CARRET.

ABSENT(S) : G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

La séance est ouverte à 19H00

### **DELIBERATION N° 052 :**

### **CARAVAN'JAZZ 2013 : PARTICIPATION FINANCIERE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2013/039 DU 25 SEPTEMBRE 2013**

*Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET*

Lors du conseil municipal du 25 septembre 2013 il avait été voté une participation financière de la commune pour Caravan Jazz organisé cette année sur la commune de Luzinay comprise entre 330 et 350 €.

Il est rappelé que les frais (Publicité et intervenant de la 1<sup>ère</sup> partie) sont pris en charge par l'ensemble des 4 communes (Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay, et Chuzelles) à l'identique. Les besoins (humains, matériels,...) sont mutualisés entre les communes et plusieurs associations de la vallée.

Par courriel reçu le 03 décembre 2013, le comité des fêtes de Luzinay appelle une participation financière de 390 € pour chacune des 4 communes participantes.

Il est donc proposé au conseil municipal le versement d'une participation financière d'un montant de 390 €. Les crédits sont ouverts au budget 2013 compte 6574.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Maire  
Marielle MOREL

## **NOUVEAUX NES**

### **Accueil des nouveaux- nés 2014**

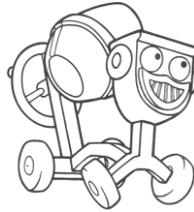
Pour la quatrième année consécutive, Madame le Maire, les membres du CCAS ainsi que les élus ont eu le plaisir d'accueillir en mairie, vendredi 7 février, les jeunes Chuzellois, nés en 2013, et leur famille.

Suite au discours de bienvenue et de la présentation des structures communales et inter communales, concernant la petite enfance, mises à disposition des familles (mini crèche, crèche, halte garderie, garde à domicile, école maternelle, bibliothèque, centre des milles loisirs...), il a été remis à chaque petit chuzellois un album souvenir de ses premiers mois à compléter.

Cette manifestation a permis de réunir une dizaine de familles qui ont pu nouer des liens, échanger autour du verre de l'amitié en dégustant des bugnes et autres friandises.



# PERMIS DE CONSTRUIRE 2013



Permis n°	Date	Nature de l'opération	Nom et adresse du propriétaire
038110101001002	27.05.13	Garage	M. CHABRERAT Romain
0381101310003	18.06.13	Maison individuelle	M. GARNIER Christophe
0381101310004	11.06.13	Extension – Modification de la façade	M. RIOCHET Cédric
0381101310005	06.08.13	Extension	M. RIGAUD Franck
0381101310006	06.06.13	Préau	M. PERRET Edgard
0381101310009	30.09.13	Maison individuelle	M. TAMBUZZO Cédric
0381101310010	30.09.13	Maison individuelle	M. GADAMI et Mme RAULIN
03811013100013	30.08.13	Extension	M. GARGI et Mme BERGER
0381101310015	13.01.14	Maison individuelle	M. DELALAUE Guillaume
0381101310016	19.11.13	Modification garage + bâtiment	SCI Fonsiba
0381101310017	19.11.13	Extension	M. FINET Stéphane

Formulaires d'autorisations de construire disponibles sur le site [Service Public.fr](http://Service.Public.fr) :

- Déclaration préalable : **Cerfa n°13703\*03**
- Permis de construire : **Cerfa n° 13406\*03**
- Permis d'aménager : **Cerfa n° 13409\*03**

# ETAT CIVIL 2013

## NAISSANCES

Tilo COLOMBET, 10 janvier

Loan ANAYA DUFAUD, 29 janvier

Younès AG ASSALEH, le 9 avril

Amélia GARNIER BOLANOS, 9 avril

Lola JOCTEUR, 12 avril

Léna GONCALVES-CARDOSO RIOU, 15 mai

Liam FOSSAT, 20 mai

Antonin RIOL, 26 mai

Liam LAKAS, 1<sup>er</sup> juin

Dayann VICTOR-RAPHAËL, 2 juin

Elsa TROESTER, 25 juin



Clément CHEVALIER-SEYVET, 3 juillet

Nolhan JACQUEMIER, 3 juillet

Stella CIBRARIO DUBROCA, 31 juillet

Milan COLLOMB, 10 septembre

Lilou BUFFA, 25 septembre

Ewenn COMBIER BALLAY, 26 septembre

Nolan SERENO, 13 octobre

Manon POUZET, 8 décembre

Luna TALABARD, 14 décembre

Livia RIZZA, 18 décembre

---

## MARIAGES

LARRIEU Frédéric

RIAUX Fabienne

04 janvier

LAMORATTA Nicolas

REGAL Céline

23 février

COLLET Jérôme

AILLOT Audrey

25 mai

GARCIA Sylvain

VALZER Karine

01 juin

JURY Julien

CAILLET Audrey

22 juin

GUILAIN Julien

MARTINS Emilie

06 juillet

ALARCON Fabien

AVELLANEDA Charlene

20 juillet

OUDOIRE Stéphane

FAVREAU Carine

24 août

GRENERON René

SARANZ Patricia

07 septembre

PESENTI Eric

FARGIER Martine

21 septembre



---

## DÉCÈS

Judith Fernande CRIPPA épouse MARCONNET

07 janvier

Jean Etienne Louis VIALARD

11 janvier

Yvonne Amélie CARRET épouse ABEL-COINDOZ

21 janvier

Marcel Albert TRILLAT

30 janvier

Michel Auguste MARTINHO

27 février

Louis Antoine BARDIN

10 mars

Guy BESSON

15 mars

Robert Eugène PELLET

09 mai

Claudie Thérèse GÉLINEAU épouse DELAIRE

21 mai

Bénédiction Dionisia GALDON REBOLLOSO

16 octobre

Jean-Pierre Henri BRUNET

22 octobre

Patrick AURIC

27 octobre

Raymonde Marcelline FOURNIER veuve EZES

01 décembre

Marcel Jean GONIN

26 décembre





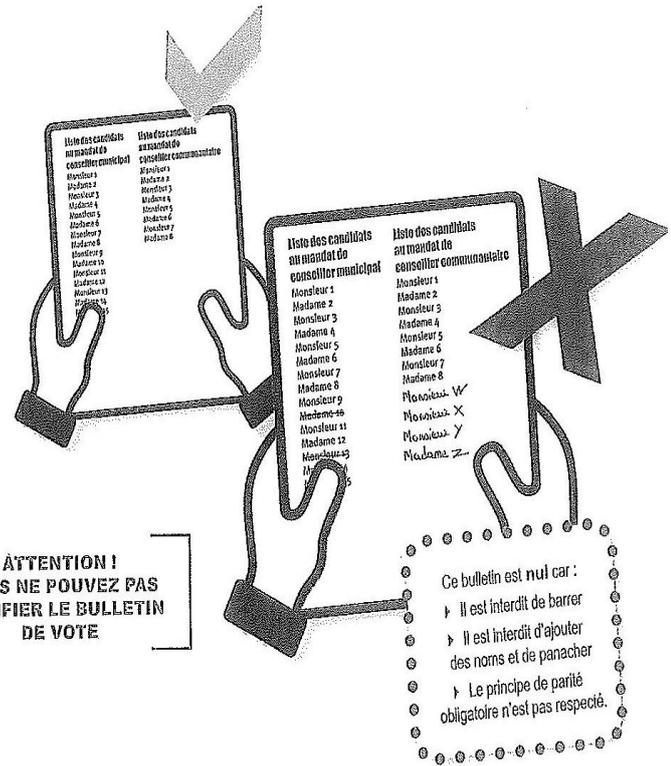
# ELECTIONS

**ÉLECTIONS MUNICIPALES**  
**ÉLECTEURS**  
**2014**

**ÉLECTEURS**  
**Ce qui va changer**

**Votez :**  
**un geste citoyen**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE



**QUI VA-T-ON ÉLIRE**  
**LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?**

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

**LE VOTE A CHUZELLES :**

Nombre de conseillers municipaux à élire (base de 2 050 habitants) : **19**  
*Article L2121\_2 du Code Général des Collectivités*

Nombre de conseiller communautaire : **1**

Nombre de candidats sur la liste des conseillers communautaires : **2**  
*Arrêté préfectoral 2013 340-0015*

## QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

## PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

**Pour plus d'informations :**

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## COMMUNE DE 1 000 à 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

**Nouveau :**

- ⚠ Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- ⚠ Déclaration de candidature obligatoire
- ⚠ Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- ⚠ Interdiction du panachage – changement de mode de scrutin
- ⚠ Élection des conseillers communautaires



# **DECHETERIES**

## **DECHETERIE DE CHASSE-SUR-RHONE**

Route de Communay  
Tél. : 04.78.07.02.80

Ouverture :  
Lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00  
Samedi : 9h00 - 18h00

## **DECHETERIE DE PONT-EVEQUE**

ZI de l'Abbaye  
Tél. : 04.74.16.07.55

Ouverture :  
du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

## **DECHETERIE DE VIENNE**

Saint Alban les Vignes  
Tél. : 04.74.31.05.83

Ouverture :  
du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

## **DECHETERIE DE VILLETTE DE VIENNE**

Chemin de Maupas  
Tél. : 04.74.57.96.85

Ouverture :  
du lundi au samedi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00



**Toute demande relative aux contenants d'ordures ménagères doit être effectuée auprès du secrétariat de la mairie**



## **IMPÔTS**

Pour votre bonne information, nous vous apportons des précisions sur les dates de mise à disposition des avis relatifs au 1er acompte d'impôt sur le revenu 2014, si vous n'êtes pas mensualisé, et les différentes modalités de paiement qui vous sont proposées.

### **LE PAIEMENT DIRECT EN LIGNE**

Vous pouvez l'utiliser à chaque échéance. Vous pouvez payer jusqu'à 5 jours après la date limite de paiement, soit le 22 février à minuit pour cet acompte, et votre compte bancaire ne sera débité que le 27 février.

### **LE PRELEVEMENT A L'ECHEANCE**

Les prélèvements sont effectués automatiquement 10 jours après la date limite de paiement, soit le 27 février pour cet acompte. Vous êtes informé avant chaque prélèvement.

### **LA MENSUALISATION**

Si vous adhérez avant le 30 juin, les prélèvements commenceront le mois suivant votre inscription

Pour plus d'infos : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



# "ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations associatives prévues sur la commune  
pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
22 février	Ecole de musique – concert	14h00	Mille Club
23 février	St VINCENT - coinche	14h00	Mille Club
24 février	DON DU SANG	16h00	Mille Club
8 mars	ACCA – repas dansant	19h00	Mille Club
22 mars	ANCIENS – coinche	14h00	Mille Club
29 mars	SOU DES ECOLES - caramentran	9h00	Centre village
29 et 30 mars	Arts & Loisirs à Gogo stage aquarelle	10h00	Poletières
31 mars	Ludomobile	10h00	Mille Club
2 avril	Humour	20h30	Mille Club
4 avril	AFR – soirée code	20h30	Mille Club
11 avril	LA CLE DES CHANTS – concert	20h30	Eglise
25 avril	AFR – marche de nuit	20h00	Mille Club
28 avril	Ludomobile	10h00	Mille Club

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie.
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

**Chers(es) présidents, présidentes,**

**N'hésitez pas à nous faire parvenir régulièrement de nouvelles informations sur vos associations,  
Pensez au site internet !!**



# **STAGE AQUARELLE AVEC L'ARTISTE THIERRY DE MARICHALAR \***

Préparez vos pinceaux !

L'association Arts & Loisirs à Gogo organise trois jours de stage d'aquarelle les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 mars 2014, salle des Poletières (face au Mille Club)

Débutants, amateurs ou confirmés, vous êtes les bienvenus.

Modalité de stage et d'inscription disponibles sur le site

<http://www.artsetloisirsagogo.com>

ou par e-mail : [artsetloisirsagogo@free.fr](mailto:artsetloisirsagogo@free.fr)

ou par téléphone au : 06 76 68 44 08

\*découvrez l'artiste sur : <http://www.marichalar.com>

---

## **Chorale de Chuzelles La clé des chants**

Notre association a tenu son assemblée générale le 30 janvier .Chorale d'amateurs du chant et de la musique, elle regroupe 34 choristes et 2 chefs de chœur, aborde tous les répertoires, et déborde d'amitié et de convivialité.

Parmi nos projets : bien sûr, notre concert annuel, à l'église de Chuzelles, le 11 avril 2014 à 20h30.

Et un nouveau projet aux chants très bucoliques, appelé Chants de France, mené en commun avec la chorale populaire de Lyon et la chorale de Givors. Les deux premiers concerts seront donnés fin octobre, à l'espace St Germain, salle du Manège à Vienne. Notez bien : pour rester dans l'ambiance de ces chants, ils seront suivis d'un bal folk !

Notre chorale s'ouvre à tous : enfants, ados, jeunes, adultes.

Si vous aimez chanter dans les karaokés, les repas de famille ou entre amis, ou simplement fredonner de temps en temps quelques airs qui vous plaisent, vos talents seront les bienvenus. Il n'est pas nécessaire de savoir lire les partitions. La plupart de nos choristes chantent « à l'oreille ».

Notre répétition hebdomadaire a lieu le jeudi de 20h15 à 22h, salle des Poletières. Vous pouvez y assister.

Sinon, que diriez-vous de venir à notre après-midi porte ouverte du samedi 22 mars de 13h à 16h30, salle des Poletières ? Nous répèterons pour le concert annuel du 11 avril et nous serions très heureux de vous accueillir.

# ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CHUZELLES

## SOIREE CODE

La soirée Code ouverte à tous aura lieu le vendredi 4 avril 2014 à 20 H 30 au Mille-Club au lieu du vendredi 21 mars. Venez nombreux, en toute convivialité, testez vos connaissances en matière de conduite et de sécurité routière. Nous vous attendons.

## LE TELETHON A CHUZELLES

Samedi 1<sup>er</sup> février, à l'instar de l'Association Familiale De CHUZELLES porteuse du TELETHON, se sont réunis tous les intervenants, bénévoles et associations participantes (Association gymnastique volontaire, Football Club de la Sévenne, Chorale la Clé des Chants) au dernier TELETHON des 6 et 7 décembre 2013. La mobilisation de chacun, lors des concerts du vendredi 6 décembre (groupes « fin d' semaine », «38° Nord », de membres de l'harmonie de SEYSSUEL-CHUZELLES, de la Chorale de CHUZELLES « la Clé des Chants ») et du marché de Noël a permis de remettre au coordonnateur du secteur de VIENNE, la somme de 3 351 €, dons et promesses constitutionnelles incluses. Merci à toutes et tous pour votre participation, votre investissement et vos visites lors de nos manifestations et à la commune pour son soutien. Ensemble nous sommes plus forts. L'argent remis servira majoritairement à la recherche médicale, à l'aide aux familles de malades, à l'aide pour l'achat de matériels tels que fauteuils roulants. Les avancées médicales importantes laissent entrevoir un espoir pour les malades et leurs familles. Merci pour eux.



## Centre 1000 loisirs

Chuzelles Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette de Vienne  
Centre de loisirs, géré par des professionnelles de l'animation

### Spécial Camp2014

Arts du cirque 6-7ans  
Tous à bord sur la péniche 8-10 ans  
Voile et Canoë 8-12 ans  
VTT Itinérant 11-15 ans  
Espagne / Barcelone Ados

### Centre de loisirs 3 /12 ans

Ouvert les mercredis :  
En journée 7h30 / 9h – 17h/ 18h  
Demi journée (suivant disponibilité) : 11h30 – 17h/18h ou 13H30-17h/18h

Ouvert les Vacances scolaires  
En journée uniquement :7h30 / 9h – 17h/ 18h  
Possibilité d'une garderie après 18h

Stage sportif a la semaine avec éducateur

Pour plus d'info rendez sur  
[cmlchuzelles.canalblog.com](http://cmlchuzelles.canalblog.com)  
04 74 57 41 74 / 06 26 73 50 53 /  
[milleloisirs@orange.fr](mailto:milleloisirs@orange.fr)

### Secteurs Jeunes 13/15 Ans

Un lieu ouvert aux 13/15 ans pour construire des projets ensemble et pour passer du bon temps. Activités en cadrées par des professionnelles de l'animation



## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

- **Dimanche 30 MARS au GYMNASSE DE SEYSSUEL**  
Master class ZUMBA/AERO-DANCE animé par SARAH, SAMIR, ANNA
- **Courant Mars : Conférence Gym mémoire** pour mise en place d'un atelier sur 12 semaines à partir d'Avril pour les seniors.

**LA SANTE PAR LE SPORT : MARCHEZ, BOUGEZ !!**  
**REJOIGNEZ LA GV et CHOISISSEZ votre SPORT, vos HORAIRES**

ACTI' MARCH® et MARCHE NORDIQUE®	3 cours
GYM DYNAMIQUE	3 cours
GYM SENIORS	1 cours
STRETCHING	1 cours
PILATES	1 cours
ZUMBA adultes	1 cours
ZUMBA enfants	1 cours
STEP	2 cours

**Pour nous contacter :**

mail : [gvchuzelloise38200@yahoo.fr](mailto:gvchuzelloise38200@yahoo.fr)

☎ 06 23 77 17 40 – 06 78 76 38 85 - 06 23 37 86 73

Site : [www.gymvolontairechuzelloise.com](http://www.gymvolontairechuzelloise.com)



Après un début de saison difficile, du notamment à l'absence de son terrain, le RCS affiche désormais une image plus sereine. L'école de rugby voit son effectif stabilisé à 81 licenciés avec un taux de participation aux entraînements et tournois très élevé. Les caprices météorologiques de ces dernières semaines oblige le Comité à modifier sans cesse les dates et lieux des tournois. Depuis 2 mois, un entraînement supplémentaire le mardi soir a été mis en place pour la catégorie -13. Suite à cet essai concluant, une extension aux catégories inférieures est envisagée. 3 éducateurs sont toujours en formation pour obtenir leur brevet fédéral école de rugby.

L'entente avec le club de Vienne en catégorie -15 et -17 ans (RCPV) est elle aussi lancée sur de bons rails, avec près de 90 joueurs et 2 équipes dans chaque catégorie présentes tous les samedis.

Après une place de dernier au classement mi-décembre, les seniors redressent la barre et enchainent les victoires pour être sorti maintenant de la zone de relégation. Ils pointent mi-février en milieu de classement. Suite à l'indisponibilité du terrain, la grande partie des matchs allers se sont joués à l'extérieur, expliquant en grande partie le classement.

Les matchs retours ne sont pas vraiment à domicile, car certains d'entre eux ont été délocalisés sur Heyrieux et Vienne. D'ailleurs, les 2 deux derniers matchs à domicile, les dimanches 23 février et 2 mars, se joueront sur les terrains de foot de Luzinay et au stade du CS Vienne. Le terrain d'Heyrieux est également sollicité pour l'entraînement des vétérans. Le retour à la normale lié à l'utilisation du terrain est prévu pour mars-avril.

La fin de saison s'annonce bien chargée, avec l'organisation du vide grenier le 27 avril à Luzinay. Le club reprend l'organisation de cette grande manifestation en entente avec le hockey club qui a décidé de passer la main après 17 ans. Certaines personnes travaillent d'ailleurs sur cette manifestation depuis des mois déjà. Le bureau sera encore très sollicité, et c'est à lui que cette fin d'article sera dédié pour les remercier du travail accompli.

Bonne fin de saison



## Association des Pêcheurs Gère et Rhône

04.74.53.96.61

apgr@9business.fr

### Atelier Pêche Nature

Notre école de pêche réunit une vingtaine d'enfants de 8 à 15 ans, passionnés de pêche et heureux de découvrir les différentes pratiques proposés lors des sorties du samedi après-midi. Le début de la saison a été difficile, avec des annulations par suite d'une pluviométrie trop importante au printemps, dans la région Viennoise. Toutefois, six sorties ont été assurées par les bénévoles de l'association, avec un effectif moyen d'une dizaine d'enfants.

Un parcours de pêche jeunes leur est dédié sur la Sévenne, en amont de l'ancien camping de Leveau, longueur 600 m. Ce parcours est empoissonné en truites Arc en Ciel, périodiquement et en alevins de truite Fario en début d'année. Nous rappelons que l'inscription à l'atelier est gratuite, l'association fournit le matériel et les appâts. Il est seulement demandé aux enfants d'être équipés de bottes hautes et de blousons ou casquettes, selon la météo.

En 2014, le prix des permis, obligatoires pour l'Atelier pêche Nature, est de :  
Permis Découverte enfant – de 12 ans : 5 € - Permis Personne Mineure 12 à 18 ans : 20 €

#### Notre action est soutenue par :

La Fédération de Pêche de l'Isère, La Ville de Vienne, ViennAgglo, L'entreprise Ahltrom, La CNR.



Samedi 8 février	Introduction d'alevins de truite Fario dans les rivières de notre domaine
Samedi 5 avril	Inscriptions et montage de lignes au bureau de l'association
Samedi 19 avril	Pêche au toc / lancer sur le parcours jeunes de la Sévenne, à Leveau
Mercredi 7 mai	Sortie découverte du milieu au Lavoir du Baraton, à Pont-Evêque
Samedi 24 mai	Sortie pêche aux carnassiers et au coup, Isle Barlet à St Romain en Gal
Samedi 28 juin	Sortie pêche au coup aux étangs de Pommiers de Beaurepaire
Samedi 6 septembre	Concours pêche au coup à l'étang de Chalou
Samedi 27 septembre	Sortie pêche aux carnassiers dans le Rhône, site à définir



## FC SEVENNE : point à la trêve



Le bilan sportif à la trêve est conforme aux objectifs.

Pour sa première année en PHR (Promotion d'Honneur Régional), l'équipe fanion pointe dans le milieu de tableau

mais le maintien et encore loin d'être assuré. Les équipes 2 et 3 évoluant respectivement en 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> division du district du Rhône jouent les premiers rôles dans leurs groupes et sont donc toujours en lice pour une accession au niveau supérieur. En catégorie U17, l'équipe repêchée en 1<sup>ère</sup> division en début de saison se montre digne de la confiance donnée car elle fait jeu égal avec les meilleurs. En catégorie U15, devant le manque d'effectif une entente a été créée avec le club voisin du CVL38 sous la responsabilité de Robert Barbet éducateur du FC Sevenne. Après des débuts difficiles l'intégration s'est bien passée et l'équipe à la trêve se hisse à la troisième place. Pour les petites catégories, représentant le football d'animation il n'y a pas de classement.

catégorie	niveau	Classement au 10/02/2014	Nombre de points	Nombre de matches joués
SENIORS 1	PHR	8 <sup>ème</sup>	25	11 sur 22
SENIORS 2	1 <sup>ère</sup> division	1 <sup>er</sup>	44	13 sur 22
SENIORS 3	4 <sup>ème</sup> division	2 <sup>ème</sup>	31	9 sur 16
U17	1 <sup>ère</sup> division	2 <sup>ème</sup>	42	13 sur 22
U15	1 <sup>ère</sup> division	3 <sup>ème</sup>	27	9 sur 18

Vous pouvez suivre l'actualité du FCS sur notre site internet [www.fcsevenne.fr](http://www.fcsevenne.fr)

du lundi 28 avril au vendredi 2 mai **STAGE FOOT VACANCES** stade de Villette de Vienne

# CHUZELLES, HISTOIRE & PATRIMOINE 2014

## **Samedi 24 Mai 2014:**

Ouverture chapelle Sainte-Maxime 14H/18H  
Exposition (thème communiqué ultérieurement)

## **Lundi de Pentecôte:**

Célébration religieuse à la chapelle(9H30)

## **Samedi 21 Juin 2014:**

Ouverture chapelle Sainte-Maxime 14H00/18H00  
Journée patrimoine de pays sur le thème: lumière et couleur.  
Exposition et démonstration: travail sur vitrail et mosaïque.

## **Samedi 20 Septembre 2014:**

Ouverture chapelle Sainte-Maxime 14H00/18H00

---

## **HARMONIE DE SEYSSUEL CHUZELLES**

L'année 2013 a été riche en événements avec en point d'orgue un programme commun avec la chorale « la clé des chants » de CHUZELLES, la chorale « Tourn'sol » de SEYSSUEL, et l'école de musique de SEYSSUEL CHUZELLES pour la réalisation du spectacle MUSIC STORY. Ce spectacle a été produit à l'espace St Germain à VIENNE (8 et 9 juin) et à la salle BAPTISTE DUFEU à Roussillon (23 et 24 novembre). Pour cette dernière représentation, nous avons accueilli 70 enfants de l'école primaire OLLIER du PEAGE DE ROUSSILLON pour quelques morceaux.

Ce spectacle a été une réussite pour tous puisque nous avons joué devant plus de 1200 spectateurs payants sur ces 2 périodes de concert.

Nous profitons de cet article pour remercier la municipalité de CHUZELLES pour leur aide et tous les Chuzellois qui se sont déplacés. Nous espérons que vous avez apprécié le spectacle.

En cette nouvelle année 2014, l'Harmonie prépare un concert en commun avec l'école de musique de SEYSSUEL CHUZELLES qui aura lieu le **samedi 12 avril** à 16h30 à la salle des fêtes de SEYSSUEL.

En première partie l'école présentera le travail de tous ses groupes musicaux, et en seconde partie, l'harmonie se produira avec des enfants de l'école qui participeront à quelques morceaux de notre programme.

Nous espérons vous compter nombreux à cette date afin d'encourager tous les enfants.

Nous vous informons également que le groupe de jazz : le 5/7 Band de SEYSSUEL se produira le **samedi 15 mars** à la salle des fêtes de SEYSSUEL. Le programme se veut varié avec des compositions de tous styles, 100% instrumentales ou chantées. Nous ne doutons pas que vous passerez une excellente soirée.

Si vous êtes musicien et que vous souhaitez intégrer l'Harmonie et/ou le 5/7 Band, les répétitions se déroulent le vendredi de 20h à 22h pour l'Harmonie et le samedi de 17h à 19h pour le Jazz. Nous en profitons pour vous informer que nous cherchons un ou une pianiste pour le 5/7 Band. Tout autre instrumentiste est bien sûr le bienvenu.



## **Ecole de musique de Seyssuel Chuzelles : Demandez le programme !**

L'année 2013-2014 continue de dérouler son programme à l'Ecole de Musique de Seyssuel Chuzelles, avec plus de 110 élèves qui répètent chaque semaine accompagnés par des enseignants professionnels en piano, guitare, batterie, flûte, xylophone, clarinette, saxophone, trompette, basse ou violon... Une diversité qui fait de l'Ecole une véritable Boîte à sons, rythmée par leur directrice Marie-Noëlle Glaser.

Le concert de printemps organisé à la salle des Fêtes de Seyssuel le 12 avril prochain à 16 h 30 sera cette année présenté en collaboration avec l'Harmonie de Seyssuel Chuzelles. Ce rendez-vous sera l'occasion de mettre en évidence le travail des enfants dans leur apprentissage de l'instrument mais aussi dans leurs ateliers thématiques.

Le travail de collaboration avec l'Harmonie sera aussi à l'honneur avec des morceaux joués en commun avec des musiciens rompus à cet exercice et passionnés. Une motivation de plus pour les jeunes musiciens qui se sont déjà produits à Chuzelles lors du traditionnel concert de Noël en décembre dernier.

A l'ordre du jour des réflexions en cours après une année de réforme au sein de l'école, l'offre que l'Ecole de Musique de Seyssuel Chuzelles peut apporter dans le cadre des rythmes scolaires.

Retrouvez toute l'actualité et les informations de l'EMSC sur notre site :

[www.ecolemusiqueseychu.fr](http://www.ecolemusiqueseychu.fr)

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à [ecolemusiqueseychu@gmail.com](mailto:ecolemusiqueseychu@gmail.com)

---

# **A.C.A.C** **Association des Commerçants et** **Artisans de Chuzelles**

Organise une matinée

## **MOULES FRITES**



Le dimanche 23 février 2014

à partir de 10 h devant les commerces de Chuzelles

[acac@box.fr](mailto:acac@box.fr)

VIENNE EN ISÈRE  
festival  
d'Humour

Daniel CAMUS  
2 avril à 20h30  
CHUZELLES

Du 1<sup>ER</sup> avril  
au 18 avril  
2014

Bulletin tiré à 850 exemplaires  
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N°121 – dépôt légal mars 2014.